

Fiche Stat
Résultats définitifs du Diplôme National du Brevet (DNB)
Session 2023

➤ **39 067 admis en 2023 après 37 934 admis en 2022.**

Avec 44 776 candidats présents et 39 067 candidats admis, le taux de réussite au DNB s'établit à 88,8% lors de la session 2023, contre 87,7% un an plus tôt, soit +1,1 point.

En série générale, le succès à l'examen atteint 90,0% après 89,0% en 2022, soit +1,0 point.

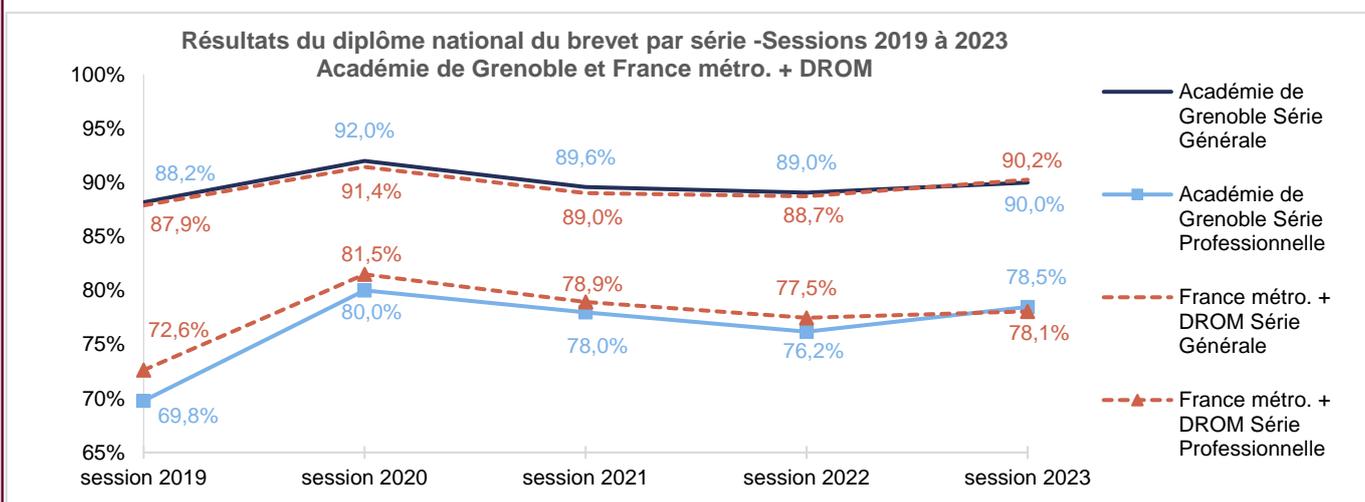
En série professionnelle, le taux de réussite progresse également de 2,3 points pour s'établir à 78,5% en 2023 contre 76,2% à la session 2022.

Les évolutions académiques épousent les tendances nationales : progression de +1,5 point de la réussite en série générale et +0,6 point du succès en série professionnelle en 2023 par rapport à la session 2022.

Résultats du diplôme national du brevet par série - Sessions 2019 à 2023

		Session 2023				Session 2022	Session 2021	Session 2020	Session 2019
		Inscrits	Présents	Admis	Taux Réussite				
Académie de Grenoble	Générale	40 001	39 436	35 485	90,0%	89,0%	89,6%	92,0%	88,2%
	Professionnelle	4 775	4 565	3 582	78,5%	76,2%	78,0%	80,0%	69,8%
	Ensemble des séries	44 776	44 001	39 067	88,8%	87,7%	88,4%	90,7%	86,1%
France métropolitaine + DROM	Générale	777 441	766 463	691 692	90,2%	88,7%	89,0%	91,4%	87,9%
	Professionnelle	89 887	84 389	65 870	78,1%	77,5%	78,9%	81,5%	72,6%
	Ensemble des séries	867 328	850 852	757 562	89,0%	87,6%	88,1%	90,5%	86,5%

Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture
France métr. + DROM : France métropolitaine + les Départements et les Régions d'Outre-Mer



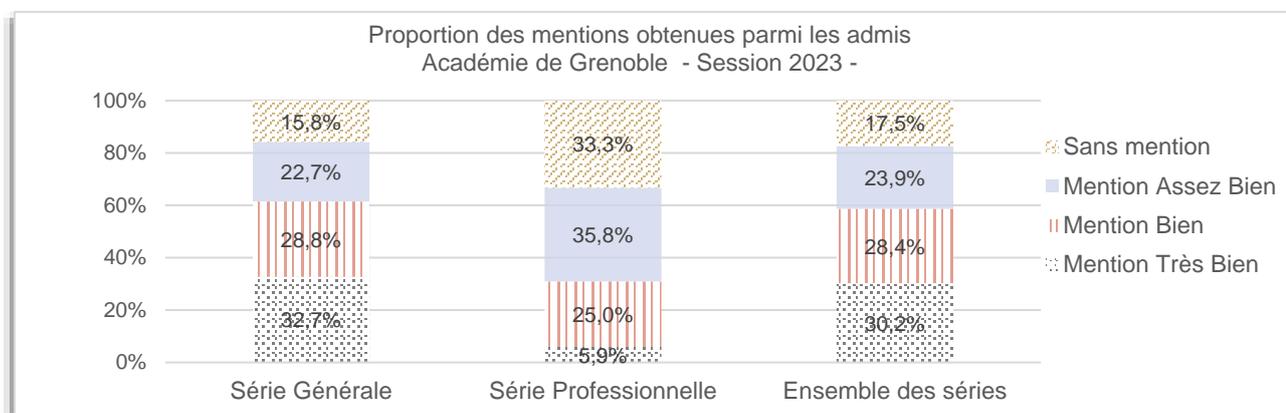
Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture
France métr. + DROM : France métropolitaine + les Départements et les Régions d'Outre-Mer

Lors de la session 2023, 84,4% des admis obtiennent une mention en série générale (+3,2 points par rapport à la session 2022). En série professionnelle la proportion des admis avec mention augmente également, avec 66,7% de lauréats avec mention (+5,2 points par rapport à la session 2022).

Résultats du diplôme national du brevet par série et mention - Session 2023 - Académie de Grenoble

Série du brevet	Présents	Admis	Mention Très Bien	Mention Bien	Mention Assez Bien	Sans mention	Refusés
Série Générale	39 436	35 485	11 603	10 214	8 071	5 597	3 951
Série Professionnelle	4 565	3 582	212	895	1 283	1 192	983
Ensemble des séries	44 001	39 067	11 815	11 109	9 354	6 789	4 934

Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture



Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture

En série générale, près d'un tiers des admis obtiennent la mention « Très bien » (32,7%), plus d'un quart la mention « Bien » (28,8%) et 22,7% la mention « Assez bien ».

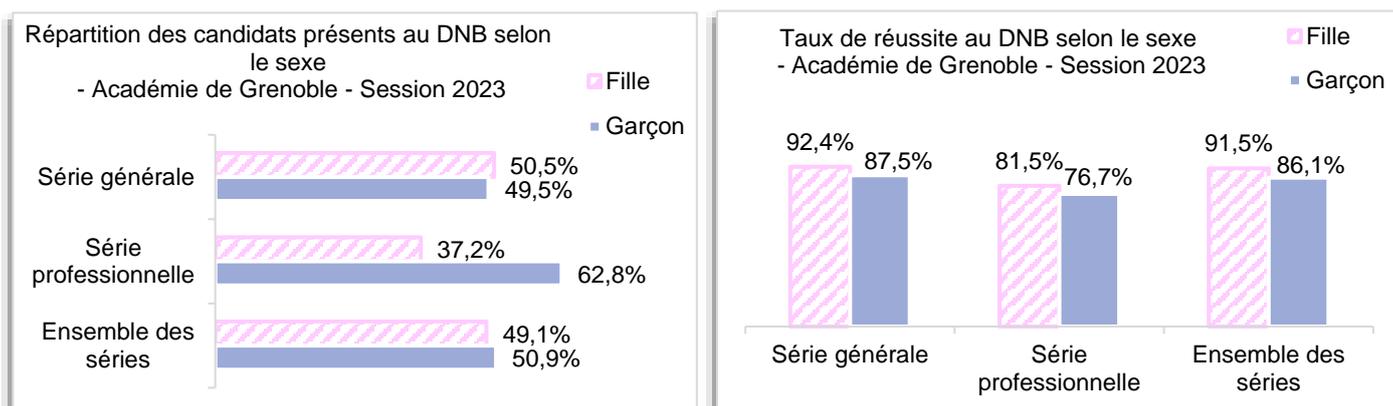
En série professionnelle, 5,9% des admis obtiennent la mention « Très bien », 25,0% obtiennent la mention « Bien » et un plus d'un tiers la mention « Assez bien » (35,8%). La proportion des mentions les plus élevées augmente par rapport à la session 2022 (+1,6 point pour les mentions « très bien » et +4,3 points pour les mentions « Bien »).

Cependant, la proportion d'admis sans mention en série professionnelle reste près de deux fois plus élevée qu'en série générale, alors qu'à l'inverse les admissions avec mention très bien sont près de six fois moins fréquentes.

➤ Un peu moins de la moitié des candidats sont des filles.

En 2023, les filles sont un peu moins nombreuses que les garçons à se présenter au DNB sur l'ensemble des séries : 49,1% (+0,1 point par rapport à la session 2022) contre 50,9% de garçons.

Résultats du diplôme national du brevet par série et sexe - Session 2023 - Académie de Grenoble



Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture

Elles sont plus nombreuses en série générale (50,5%), mais ne représentent qu'un peu plus d'un tiers des candidats présents en série professionnelle (37,2%). Quelle que soit la série, les filles ont une meilleure réussite à l'examen que celle des garçons : 92,4% en série générale (87,5% pour les garçons) ; 81,5% en série professionnelle (76,7% pour les garçons).

➤ **Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle.**

En 2023, 90,0% des admis en série générale ont l'âge théorique de passage du DNB, soit 15 ans.

Résultats du diplôme national du brevet par série et âge - Session 2023 - Académie de Grenoble

Age*	Série Générale		Série Professionnelle		Ensemble des séries	
	Répartition des admis	Taux de réussite	Répartition des admis	Taux de réussite	Répartition des admis	Taux de réussite
14 ans et moins	4,2%	99,4%	0,2%	100,0%	3,9%	99,4%
15 ans	92,1%	91,0%	68,9%	80,4%	90,0%	90,1%
16 ans et plus	3,7%	64,9%	30,9%	74,4%	6,1%	68,9%
Ensemble des candidats	100,0%	90,0%	100,0%	78,5%	100,0%	88,8%

Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture

Age*: âge atteint par le candidat l'année civile de la session 2023 (soit 15 ans pour un candidat né entre 1er janvier et le 31 décembre 2008).

En revanche, en série professionnelle, du fait de parcours plus longs, 30,9% des candidats sont admis à 16 ans ou plus. Les candidats les plus jeunes réussissent globalement mieux. La quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre un peu plus de deux tiers (68,9%) parmi les candidats ayant un an de retard ou plus.

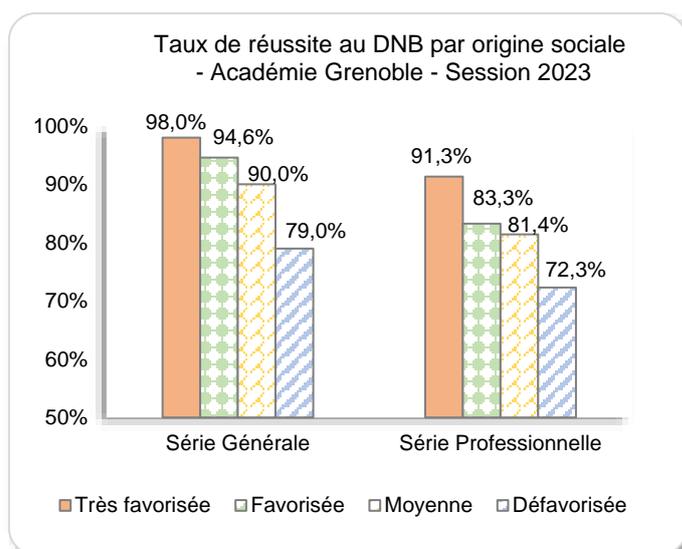
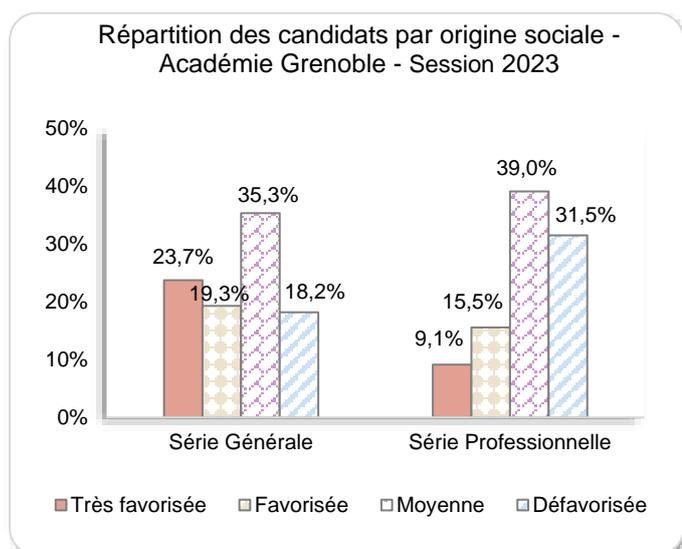
➤ **Les candidats d'origine sociale très favorisée ou favorisée ont une réussite nettement plus élevée**

Quelle que soit la série, les candidats d'origine sociale très favorisée réussissent mieux que les autres candidats. Sur l'ensemble des séries, l'écart de réussite entre les candidats les plus favorisés et les candidats défavorisés est de 19,8 points.

Résultats du diplôme national du brevet par série et origine sociale - Session 2023 - Académie de Grenoble

Origines sociale	Série Générale		Série Professionnelle		Ensemble des séries	
	Répartition des admis	Taux de réussite	Répartition des admis	Taux de réussite	Répartition des admis	Taux de réussite
Très favorisée	23,7%	98,0%	9,1%	91,3%	22,5%	97,7%
Favorisée	19,3%	94,6%	15,5%	83,3%	18,9%	93,6%
Moyenne	35,3%	90,0%	39,0%	81,4%	35,6%	89,1%
Défavorisée	18,2%	79,0%	31,5%	72,3%	19,4%	77,9%
Non renseignée	3,5%	81,2%	4,9%	66,0%	3,6%	78,9%
Total général	100,0%	90,0%	100,0%	78,5%	100,0%	88,8%

Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture



Source : DEPP-MENJS, Systèmes d'information Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture

CHAMP ET DEFINITION :

DNB : Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

Champ : Tous les candidats présents à l'examen du DNB en 2023. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, en formation continue, en formation à distance ou candidats individuels.

Taux de réussite : Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

Présent : Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve finale.

L'origine sociale est construite à partir des professions et catégories socio-professionnelles :

- **Très favorisée** : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs ;
- **Favorisée** : professions intermédiaires (sauf professeurs des écoles et instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- **Moyenne** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- **Défavorisée** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2023, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 2008. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 2008, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 2008. En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

 <p>ACADÉMIE DE GRENOBLE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	SIASEPP Service Interacadémique de la Statistique, de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance	Auteure : Isabel Mendes Réf chrono : n°2024-42
	SPS Service Prospective et Statistiques	
Contact : 04.76.74.75.48		Mail : siasepp-sps@ac-grenoble.fr
Site web académique : https://www1.ac-grenoble.fr/article/publications-statistiques-de-l-academie-de-grenoble-121436		